

Bureau Directeur du 16 mars 2007

Présents : Monique Ansquer, Francis Arnault, Georges Format, Jacques Taillefer, Claude Perruchet, Alain Koubi

Excusés : Jacques Bettenfeld, Jean-Pierre Feuillan

Assistent : Joël Delplanque, Jean Férygnac, Francis Serex, Olivier Mangin

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 17h30, au siège de la FFHB

1 – Le procès verbal de la réunion du Bureau Directeur du 5 janvier est adopté.

2 – Le Bureau Directeur débat sur les conséquences de la décision du Conseil d'Administration relative à la modification de la période normale de mutation, en particulier sur le passage en mutation « hors période » à compter du 1^{er} juillet, ce qui conduit à davantage de contraintes pour les licenciés (voir procès verbal du Conseil d'Administration des 2 et 3 mars, point 4.8.1). Le Bureau Directeur souhaite différer cette modification pour qu'une étude plus précise du dispositif des périodes de mutation soit entreprise, et aboutisse à d'éventuelles modifications lors de l'assemblée générale 2008. Une consultation des membres du Conseil d'Administration sera faite en ce sens par le Secrétaire Général.

3 – Après en avoir débattu, le Bureau Directeur précise l'interprétation qu'il convient de donner au 11^{ème} alinéa de l'article 31.4 relatif à la licence blanche : « *La possession d'une licence blanche ne permet pas d'être délégué officiel du deuxième club aux différentes assemblées générales, ni de postuler, au titre du deuxième club, à une fonction électorale au sein d'une instance dirigeante* » : les instances dirigeantes visées et « interdites », au titre de la licence blanche, sont bien les Comités, les Ligues et la FFHB. Ainsi, le titulaire d'une licence blanche peut être dirigeant élu dans son deuxième club, mais s'il souhaite l'être au sein du Comité, de la Ligue ou de la FFHB, il devra se présenter au titre de son club d'origine.

4 – Le Bureau Directeur précise que les dispositions prévues par une nouvelle circulaire IHF, concernant l'application de l'article 4.9 du code d'arbitrage (interdiction du port de toutes formes de protection de visage) sera applicable à la FFHB à compter de la saison 2007-2008.

5 – Le Bureau Directeur valide l'ordre du jour de l'assemblée générale. Il sera diffusé aux Ligues et aux Comités en même temps que le dossier complet, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 4 du règlement intérieur, soit avant le 31 mars 2007.

6 – Le Bureau Directeur arrête la liste des récipiendaires des récompenses fédérales au titre de l'année 2007.

7 – Suite à des discussions avec la LNH, le Bureau Directeur décide la reprise par la Fédération de la gestion des remboursements des frais de déplacements des arbitres du groupe 1 à compter de la saison 2007-2008.

8 – Le Bureau Directeur décide de demander, pour la Fédération et ses structures déconcentrées, auprès du Ministère de la Vie Associative, l'agrément particulier pour le volontariat associatif. Le volontariat associatif est un dispositif qui offre un nouveau statut permettant à toute personne de plus de 16 ans de s'engager librement, pour une durée maximale de deux ans par mission, à temps plein et à titre exclusif, pour exercer une mission d'intérêt général au sein d'une association ou fondation agréée à cet effet. Le volontaire perçoit une indemnité mensuelle prévue dans le cadre du contrat signé avec l'organisme d'accueil et peut également recevoir des prestations en nature.

9 – Le Bureau Directeur prend connaissance de l'organisation par la Faculté des Sciences et Techniques de Limoges (Département Sciences et Métiers du Sport) d'un colloque « « Sports et Sciences », le 9 Mai 2007. Cette journée aura pour thématique les données scientifiques actuelles sur les activités Rugby au masculin et Handball au féminin, et pour objectif d'amener des éclairages, dans le domaine scientifique, sur les sciences et vie, sciences humaines, en regard notamment aux deux évènements à venir, la coupe du Monde de Rugby, et le championnat du Monde de Handball Féminin. Le Bureau Directeur souhaite que cette manifestation soit inscrite dans le programme d'actions périphériques du Mondial 2007 dans la Ligue du Limousin.


10 – A la demande des Ligues de Normandie et du Languedoc – Roussillon, le Bureau Directeur donne son accord pour que Claude Bouligaud, Président du Jury d'appel, dispense une formation aux membres des commissions de discipline et d'examen des réclamations et litiges de ces Ligues, respectivement les 17 et 31 mars 2007.

11 – Le Bureau Directeur désigne Jean Royer pour participer au groupe de travail piloté par le bureau des équipements sportifs de la Direction des sports du MJSVA, dont l'objet est l'actualisation du document « sports de salle, salles de sport : règles d'homologation fédérale des salles multisports ».

12 – Après en avoir débattu, le Bureau Directeur valide les dernières propositions relatives au dispositif de Contribution Mutualisée des Clubs au Développement, présentées par Georges Format, et arrêtées en conséquence des décisions du Conseil d'Administration (voir procès verbal, point 4.8.2). Par ailleurs, le Bureau Directeur précise que la non transmission dans le délai prévu (31 mars 2008) des documents renseignés par les clubs dans le cadre de la CMCD relèvera de l'article 20.8.11 du règlement disciplinaire.

La séance est levée à 22h.

Claude PERRUCHET



Secrétaire Général

André AMIEL



Président de la FFHB